

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **17 janvier 2011**

Décision n° **B-2011-2066**

commune (s) : Lyon 9°

objet : Construction d'un centre de viabilité hivernale et d'un dépôt de brigade d'intervention de nettoyage - lot n° 1 : terrassements, réseaux, soutènement au 84, avenue Sidoine Apollinaire - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché public

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 10 janvier 2011

Secrétaire élu : Monsieur David Kimelfeld

Compte-rendu affiché le : mardi 18 janvier 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Besson, M. Colin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), Frih.

Absents non excusés : MM. Darne J., Barge, Charles, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, MM. Vesco, Assi, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 17 janvier 2011**Décision n° B-2011-2066**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Construction d'un centre de viabilité hivernale et d'un dépôt de brigade d'intervention de nettoyage - lot n° 1 : terrassements, réseaux, soutènement au 84, avenue Sidoine Apollinaire - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché public**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 6 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n°B-2009-1247 du 2 novembre 2009, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de travaux ayant pour objet le lot n° 1 : terrassements, réseaux, soutènement pour la construction d'un centre de viabilité hivernale et d'un dépôt de brigade d'intervention de nettoyage, situés au 84, avenue Sidoine Apollinaire à Lyon 9°. Ce marché a été notifié sous le numéro 09436109 le 18 décembre 2009 à l'entreprise SEEM pour un montant de 397 804,27 € HT, soit 475 773,91 € TTC.

Or, il s'avère finalement que la configuration particulière du terrain situé sous le viaduc à l'entrée nord du tunnel de Fourvière et constitué de talus instables à forte pente, a nécessité les adaptations suivantes :

- agrandissement du mur de soutènement végétalisé pour avoir une pente du talus inférieure à 3/2 à l'arrière du bâtiment de bureaux-vestiaire sur la rue des Deux Amants en contrebas côté nord,
- raccordement des eaux pluviales provenant du talus en surplomb côté sud.

Par ailleurs, les modifications suivantes ont été convenues avec le titulaire du marché :

- la mise en place de caniveaux grilles pour la zone de dépotage a été demandée par la direction de la propreté en complément du programme original,
- l'aménagement du parking à l'entrée du tènement servant actuellement de zone de dépotage-ébouage à la direction de la propreté, a été différé et donc compté en moins-value,
- la zone de décrochage à l'entrée du site n'a pas été réalisée et donc comptée en moins-value.

Compte tenu des éléments ci-dessus, il en résulterait une augmentation de 4,11 % du montant initial du marché, soit un avenant n° 1 d'un montant de 16 370,63 € HT (19 579,27 € TTC), ce qui porterait le montant total du marché à 414 174,90 € HT (495 353,18 € TTC).

Le présent dossier concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer l'avenant susvisé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 09431609 conclu avec l'entreprise SEEM pour la construction d'un centre de viabilité hivernale et d'un dépôt de brigade d'intervention de nettoyage - lot n° 1 : terrassements, réseaux, soutènement. Cet avenant d'un montant de 16 370,63 € HT, soit 19 579,27 € TTC, porte le montant total du marché à 414 174,90 € HT, soit 495 353,18 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - opération n° 0952.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 janvier 2011.